Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU Mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**27**	**27**	**Jeudi 12 novembre 2026**	**Jeudi 12 novembre 2026**

Présents tous les membres sauf : LACELARIER Steven, VALENZA Marlène

Participants excusés :

Secrétaire de séance : Thierry CLAVERIE.

DE2026-11-18 012 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR LES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES MULTIPLES DE LA SAISON ESTIVALE 2026

Monsieur le Maire rapporte :

De très graves incendies ont récemment touché de nombreux départements. Des centaines de communes vivent encore aujourd'hui une tragédie exceptionnelle. L'ampleur des dégâts est considérable pour les particuliers, le secteur économique et pour les collectivités. De fait, l'estimation des dégâts pour ces incendies pourrait avoisiner plusieurs centaines de millions d'euros.

La solidarité nationale a bien sûr immédiatement fonctionné, mais il serait souhaitable que les collectivités sinistrées bénéficient de la solidarité de l'ensemble des collectivités locales du pays.

L'Association des Maires de France a déjà dans le passé invité les petites communes à témoigner de leur sens de l'entraide et de fraternité. Cette fois encore, l'AMF appelle les collectivités locales à contribuer en adressant leurs dons à la Protection Civile qui assurera l'acquisition des bons matériels et leur bonne affectation logistique.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_012-DE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle, à titre de solidarité de la commune de Garons, d'un montant de 1000 euros, à la Protection Civile selon les modalités établies par le communiqué de presse de l'AMF du 27 juillet 2026.

Nombre de votants : **27**
Votes pour : **27**
Votes contre : **0**
Abstention(s) : **0**

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS (GARD)

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.